



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EUR-O-TABS – chlore galets pour piscines
Type de produit : Chloroisocyanurate – $\text{NaCl}_2 (\text{NCO})_3 \times 2\text{H}_2\text{O}$

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés :

Désinfectants, assainissants, fongicides, bactéricides et algicides pour les piscines, les baignoires, les soufflettes

Usages déconseillées : ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement 1907/2006)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur B-Care Chemicals bvba
Neteweg 2
B- 2850 BOOM
Tel.: +32 (0)3 844 68 81
Email: sales@b-care.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Belgique : Centre antipoison
Luxembourg : Centre antipoison

+32 (0)70 245245
+35 2 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP/GHS (1272/2008/CE)

Ox. Sol., Catégorie 2, Peut aggraver un incendie ; comburant
Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302 Dangereux si avalé
Irritation des yeux 2, H319 Provoque une grave irritation des yeux
STOT SE 3, H335 Peut irriter les voies respiratoires
Aquatique chronique 1, H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires

EUH031 – Le contact avec des acides dégage un gaz toxique
EUH206 – ATTENTION ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
Peut libérer des gaz dangereux (chlore)

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément à la réglementation CLP CE 127/2008





Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Mentions d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH031	Le contact avec des acides dégage un gaz toxique
EUH206	ATTENTION ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer
P261	Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273	Eviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P330	
+P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche – NE PAS faire vomir
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351	
+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément aux règles locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants Nom chimique CAS	Concentration %	N° CAS N° Index N° CE	Classification GHS/CLP
Symclosène; Trichloro-1,3,5- 2,4,6-trione; acidetrichloroisocyanurique	99	87-90-01 #613-031-00-5 201-782-8	Ox. Sol 2 H272 Acute Tox. 4 H302 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Aquatic Chronic 1 H410; EUH031; EUH206 (In accordance with CLP 1272/2008)



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

3.2. Mélanges Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En général	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air frais. Tenir le patient au calme dans une position demi-assise. Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire et consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau soigneusement avec du savon doux et de l'eau en abondance. Consulter un médecin en cas d'irritation permanente.
Contact oculaire	Rincer immédiatement, longuement et abondamment avec beaucoup de l'eau, les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Laver la bouche soigneusement avec beaucoup et donner de l'eau à boire. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

IMPORTANT: *Ne jamais faire boire une personne inconsciente*

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Oculaire	Une irritation grave et / ou brûlures peuvent survenir suite à une exposition oculaire. Le contact risque de provoquer un affaiblissement de la vue et des dommages à la cornée.
Dermique	Une exposition dermique risque de provoquer de graves irritations et / ou des brûlures caractérisées par une rougeur, une tuméfaction et la formation de croûtes. Toute exposition prolongée de la peau risque de provoquer des dommages irréversibles.
Inhalation	Irritant au nez, à la bouche, à la gorge et aux poumons. Il peut aussi provoquer des brûlures aux voies respiratoires avec formation d'un œdème aux poumons qui risque d'entraîner un essoufflement, une respiration sifflante, un étouffement, une douleur dans la poitrine et un affaiblissement de la fonction des poumons. Toute inhalation à hautes concentrations risque de provoquer des dommages irréversibles aux poumons du fait de l'action corrosif sur les poumons.
Ingestion	L'irritation et / ou des brûlures peuvent affecter tout l'appareil digestif, y compris l'estomac et les intestins, avec apparition de nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales, saignements et / ou ulcères des tissus. Toute ingestion provoque de graves dommages de l'appareil digestif avec la possibilité de causer une perforation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Corrosif
En cas d'ingestion NE PAS faire vomir
Pas d'antidote spécifique
Traiter en fonction des symptômes et des besoins

Conditions médicales aggravées par exposition :

Asthme, maladie respiratoire et cardio-vasculaire



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 5: Mesure de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

De l'eau en abondance. Ne pas utiliser d'extincteur chimique sec contenant des composés d'ammoniaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chauffé jusqu'à décomposition, le produit peut libérer des fumées toxiques et corrosives de trichlorure d'azote, de chlore et de monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale. Refroidir les conteneurs en vaporisant de l'eau. Sur les petits incendies, utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau. Sur les gros incendies, utiliser un déluge important ou des jets diffusés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour de petites fuites dans des zones bien ventilées, porter un appareil de protection respiratoire complet ou partiel bien ajusté et agréé par le NIOSH ou un appareil respiratoire filtrant de protection et équipé de cartouches de chlore. Des gants de protection contre les produits chimiques doivent être portés en cas d'utilisation d'un appareil de protection respiratoire partiel. Outre une protection respiratoire, porter une combinaison des gants résistants aux produits chimiques ; des chaussures résistantes aux produits chimiques et un casque résistant aux produits chimiques pour une exposition aérienne. Pour le nettoyage des fuites importants ou de petites fuites sèches dans des zones confinées, porter un appareil de protection respiratoire complet équipé de cartouches de chlore ou un appareil de protection respiratoire alimenté par air de pression. En plus, la protection corporelle doit inclure des vêtements imperméables couvrant tout le corps pour empêcher tout contact direct avec le matériel. Si le matériel devient humide / mouillé ou contaminé dans un conteneur, la formation de gaz de trichlorure d'azote peut survenir et un état explosif peut être présent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Des concentrations dangereuses dans l'air peuvent se former dans des zones de déversements locales et immédiatement en aval. Si le matériel déversé est encore sec, ne pas verser d'eau directement sur le produit. Ceci pourrait causer le dégagement de gaz. Ne pas contaminer le matériel déversé avec des matériaux organiques, de l'ammoniac, des sels d'ammonium ou de l'urée. Nettoyer tout le matériel déversé avec des équipements dédiés propres et secs et le placer dans un conteneur sec et propre. Le matériel est plus lourd que et plus soluble en solution aqueuse. Stopper l'écoulement du matériel dans l'eau dès que possible. Contrôler immédiatement le chlore disponible et le pH. On peut supprimer les vapeurs en utilisant un brouillard d'eau.

6.4. Références à d'autres rubriques

Aucune



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour la manipulation:

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter contact avec la peau, les yeux.

Préventions des incendies et des explosions: pas de flamme nue. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs: conserver dans un emballage bien fermé,

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder la température en-dessous de 50° C.

Indications concernant le stockage commun: Stockage individuel. Le produit possède une limitation indéfinie de durée de conservation. Perte de chlore libre 0,1 % par an.

Autres indications sur les conditions de stockage: tenir les emballages bien fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants CAS	% en poids	ACGIH-TLV	UK EH40 MEL Data – TWA	Valeurs limite du TRGS 900 de l'Allemagne MAK
Symcloseen 87-90-1	98-100	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant chaque pause et en fin du travail.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire:

En cas de conditions poussiéreuses, porter un appareil de protection respiratoire complet NIOSH/OSHA avec cartouches de chlore pour une protection contre les gaz de chlore et pré-filtre poussière/brouillard.

Protection des mains:



Gants de protection néoprène



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Néoprène (0,67 mm).

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques ou masque de protection.

Protection de la peau et du corps : combinaison et bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Galets de 20 et de 200g
Couleur	Blanc
Odeur	Odeur forte de chlore et d'eau de javel
Seuil d'odeur	Non déterminé
pH	2,7 – 2,9 (1% solution)
Point/intervalle de fonte	225-230°C (décomposition)
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable (se décompose)
Pont d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation (ether=1)	Non applicable aux conditions standards
Pression de vapeur	Non applicable aux conditions standards
Densité de vapeur	Non applicable aux conditions standards
Solubilité dans l'eau	1,2 g/100 ml à 25°C
Solubilité dans d'autres solvants	Non disponible
Température d'auto ignition	Sans objet
Viscosité	Aucune donnée disponible
Dangers d'explosion	Non disponible
Propriétés comburantes	Oxydant
Température décomposition	225°C (437°F)
Gravité spécifique	>1
Masse volumique	Galet 1,16 – 1,9 g/cc

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le contact avec de petites quantités d'eau peut engendrer une réaction exothermique avec dégagement de fumées toxiques

10.2. Stabilité chimique

Stable sous des conditions normales

10.3 possibilité de réactions dangereuses

se décompose lorsqu'il est chauffé, dégageant des fumées toxiques et corrosives.



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

10.4. Conditions à éviter

chauffage au-dessus de 225°C

10.5. Matières incompatibles

Ne pas emballer dans du papier ou du carton. Matériaux organiques, réducteurs, matériaux contenant de l'azote, oxydants, acides, produits de base, huiles, graisse, sciure, d'extincteur chimique sec contenant des composés d'ammoniaque.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Trichlorure d'azote, chlore, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

-Rat, oral DL50

809 mg/kg

-Lapin, dermique DL50

>2000 mg/kg

Grave détérioration / irritation des yeux

Corrosif

Corrosion / irritation de la peau

Corrosif

Danger immédiate pour la vie ou la santé (IDLH)

Aucun niveau n'a été établi pour les composants ou le produit lui-même

Mutagénicité

Non mutagène dans cinq variétés de salmonelle avec ou sans activation métabolique

Cancérogénicité

Non classé par CIRC, OSHA, EPA. Pas inclus dans le Rapport des produits cancérigènes NTP11

Toxicité reproductrice

Il n'existe pas d'effets connus ou rapportés sur la fonction reproductive ou le développement fœtal. L'enquête toxicologique révèle qu'il n'affecte pas la fonction reproductive du développement fœtal.

Toxicité d'organes cibles Spécifiques (STOT) –
Exposition unique

Aucun effet sur des organes cibles spécifiques n'a été identifié

Toxicité d'organes cibles spécifiques (STOT) –
exposition répétée

Toute exposition à une inhalation chronique pourrait entraîner un affaiblissement de la fonction des poumons et des dommages irréversibles aux poumons.

Conditions médicales aggravées par exposition

Asthme, maladie respiratoire et cardio-vasculaire



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

-96 heures LC50 Poisson	0,32 mg/l (rainbow trout)
	0,30 mg/l (bluegill sunfish)
-48 heures LC50 Daphnie Magna	0,21 mg/l

Toxicité aviaire:

-canard malard oral LD50	1600 mg/kg
-canard malard, alimentaire LC50	>10.000 ppm
-colin de virginie, aliment. LC50	7422 ppm

12.2. Persistance et dégradabilité

Censé être biodégradable (Lit.)

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Aucune prévision de bio-accumulation (Lit.)

12.4. Mobilité dans le sol

Grande mobilité prévue dans le sol (Lit.)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Allemagne, classes de danger pour l'eau (WGK) 3

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Ne peut être évacué avec les ordures ménagères. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

Emballages non nettoyés:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

VN nr. (ADR/RID)	UN2468
VN nr. (IMDG)	UN2468
VN nr. (ICAO)	UN2468
VN nr. (ADN)	UN2468

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Acide trichloroisocyanurique, sec,

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID	II
Groupe d'emballage IMDG	II
Groupe d'emballage ADN	II
Groupe d'emballage ICAO	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Inventaire européen (EINECS) : figurant dans l'inventaire
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
- Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets
- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEG et 1999/45/EG et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- Règlement (EU) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Les restrictions à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 doivent être respectées

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) : 1, 2, 4, 7, 8, 9,10, 11, 12, 15 et 16

Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (producteur, cartes chimiques, ...) Voyez aussi sur l'adresse internet : <http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>

Mentions (EU)H

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH031	Au contact d'un acide dégage un gaz toxique
EUH206	ATTENTION ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- Acute Tox. 4 : toxicité aiguë 4 – catégorie 4
- ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieur)
- ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)
- Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique – danger chronique – catégorie 1
- CO : monoxyde de carbone
- DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
- CE50 : concentration effective médiane
- EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes
- Eye Irrit. 2 : irritation oculaire – Catégorie 2
- IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air
- IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer
- CL50 : Concentration létale médiane
- DL50 : Dose létal médian
- NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant de feu
- NOx : oxydes d'azote
- NVCi : Centre national d'information toxicologique
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- Ox. Sol. 2 : Peut aggraver un incendie ; comburant - Catégorie 2
- PVC : polychlorure de vinyle
- PBT : persistante, bio-accumulable et toxique
- PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en duquel l'exposition à une substance sans effet
- REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
- RID (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail) : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses



Date de révision:
Révision:
Remplace la date:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique – Catégorie 3
- SOx : oxydes de soufre
- vPvB : très persistante et très bio-accumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit. B-Care Chemicals sprl n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.